



## **Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 19 décembre 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

### **Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu - maire  
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1  
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3  
Monsieur le conseiller John Judd - district 4  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5  
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

### **Absence (s) :**

Monsieur le conseiller Yan Major - district 2

### **Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 01.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

2.

Début : 19 h 08    Fin : 19 h 11

## **ORDRE DU JOUR**

3.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018 201812-309**

3.1

Monsieur le conseiller John Judd propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter les points 12.1, 12.2 et 12.3, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
  - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2018
- 4. PROCÈS-VERBAL**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2018 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2018 à 19 h et 19 h 30
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
  - 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
  - 5.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 5.4 Dépôt du Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil

**6. RAPPORT DES SERVICES**

- 6.1 Nomination de la directrice des services administratifs et de l'informatique, madame Colleen McCullough, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 20 décembre 2018 au 31 décembre 2019
- 6.2 Adoption du rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable dans le cadre du programme d'aide financière pour l'entretien de la Route verte 2018-2019
- 6.3 Paiement d'un montant maximal de 1 399 \$ à l'Association des municipalités de banlieues pour la contribution de la Ville de Montréal-Est au déficit des dépenses de recherche et de secrétariat de cette association pour l'année 2018
- 6.4 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Notre-Dame Est, entre l'avenue Broadway et l'avenue Laurendeau
- 6.5 Demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)
- 6.6 Demande de contribution financière pour le bouclage du réseau cyclable
- 6.7 Ouverture d'un nouveau compte à la Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles
- 6.8 Convention de partenariat et bail entre la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la période 2019-2021

**7. RÉGLEMENT**

- 7.1 Adoption - règlement 13-2011-2 - Règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* afin d'abroger la rémunération additionnelle et d'augmenter la rémunération de base des élus afin de tenir compte de l'imposition par le gouvernement fédéral de l'allocation de dépense des élus
- 7.2 Adoption - règlement 78-2019 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2019*
- 7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 765 - *Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux* afin de remplacer l'annexe A
- 7.4 Dépôt du projet de règlement Projet - Règlement 765-3 - Règlement modifiant le règlement 765 - *Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux* - afin de remplacer l'annexe A

**8. CONTRAT**

- 8.1 Contrat pour le projet TP-GT-2019-01A - Fourniture d'un (1) camion dix (10) roues neuf 2019 ou plus récent avec équipements à neige- 264 238,99 \$ taxes incluses
- 8.2 Contrat pour le projet TP-GT 2019-02A - Fourniture de béton préparé- 25 237,01 \$ incluant les taxes
- 8.3 Contrat pour le projet TP-GT 2019-03A - Fourniture de granulats divers- 33 933,72 \$ taxes incluses
- 8.4 Contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) du fournisseur PG Solutions inc. - 38 878,83 \$ taxes incluses
- 8.5 Contrat pour le projet DSAI 2018-03 - Services professionnels pour l'impartition de la gestion du parc informatique - 196 986,67 \$ taxes incluses pour 3 ans
- 8.6 Amendement à l'entente entre Axia Services et la Ville de Montréal-Est (résolution 201806-151) afin d'y ajouter un mandat de patrouille canine
- 8.7 Réception provisoire dans le cadre du projet TPGT-2018-10 - Réfection complète de l'avenue Marien entre le boulevard Henri-Bourassa et le 9 000 avenue Marien - 45 257,55 \$ taxes incluses
- 8.8 Réception provisoire dans le cadre du projet TPGT-2018-06M - Rajeunissement de pavage et trottoirs 2018 - 9 853,28 \$ taxes incluses
- 8.9 Réception définitive dans le cadre du projet TPST-2014-06C - Réaménagement de l'intersection Marien/métropolitain - Construction d'un élargissement de la chaussée - 128 551,22 \$ taxes incluses
- 8.10 Résiliation du contrat TP-GT-2018-04A - Contrat pour le marquage sur la chaussée
- 8.11 Rejet des soumissions pour le projet TP-GT 2019-04A - Fourniture de mélange bitumineux

**9. PERSONNEL**

- 9.1 Embauche de monsieur Luis J. Bérubé au poste cadre de conseiller en ressources humaines, à la Direction générale, et ce, à compter du 26 novembre 2018
- 9.2 Entériner l'embauche de monsieur Bruno Thibault au poste de contremaître, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 4 décembre 2018 jusqu'au 4 juin 2019
- 9.3 Permanence de monsieur Nouri Lalout au poste col blanc de technicien en environnement et urbanisme, groupe K, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire à compter du 11 décembre 2018
- 9.4 Nomination de monsieur Nicolas Dziasko à titre de directeur de la gestion du territoire et environnement et modification de l'Annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est
- 9.5 Adoption de la Politique du respect de la personne de la Ville de Montréal-Est
- 9.6 Adoption de la Politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail

- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Don de 2 000 \$ à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est en supplément des sommes prévues dans la convention 2018-2019
- 10.2 Entériner un don de 3 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir pour la préparation de paniers de Noël
- 10.3 Don de 7 500 \$ pour le renouvellement de notre adhésion à la Table de développement social pour l'année 2019 en guise de soutien au CDC de la Pointe
- 10.4 Don de 2 000 \$ à l'école Saint-Octave pour des denrées alimentaires
- 11. DIVERS**
- 11.1 Aucun
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Approbation de l'entente intervenue entre l'employé 166 et la Ville de Montréal-Est
- 12.2 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0
- 12.3 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-X - règlement modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* et ses amendements - afin d'établir le coefficient d'emprise au sol pour la zone I.24 à 0
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Anne St-Laurent.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2018 tel qu'amendé pour y ajouter les points 12.1, 12.2 et 12.3.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL** 4.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2018 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2018 À 19 H ET 19 H 30**

**201812-310** 4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2018 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2018 à 19 h et 19 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 5.

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 –

Règlement sur l'administration des finances au 12 décembre 2018.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL** 5.3

Le greffier dépose séance tenante les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Françoise Lachapelle et Anne St-Laurent et des conseillers, messieurs, Michel Bélisle, Yan Major, Claude Marcoux et John Judd.

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL** 5.4

Le greffier dépose le Registre des dons, marques d'hospitalités ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil.

**RAPPORT DES SERVICES** 6.

**NOMINATION DE LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE, MADAME COLLEEN MCCULLOUGH, À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE POUR LA PÉRIODE DU 20 DÉCEMBRE 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2019**

**201812-311** 6.1

Considérant la recommandation de la directrice générale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer la directrice des services administratifs et de l'informatique, madame Colleen McCullough, à titre de directrice générale adjointe, et ce, pour la période du 20 décembre 2018 au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU RAPPORT DES COÛTS D'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE 2018-2019**

**201812-312** 6.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a déposé une demande de subvention auprès du ministère des Transports.

Considérant qu'afin de recevoir la subvention établie à 4 618 \$, la Ville doit adopter le rapport des coûts confirmant les travaux d'entretien réalisés pour l'année 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux, Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable, au montant de 13 233,33 \$, pour l'année 2018 préparé par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PAIEMENT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 1 399 \$ À L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE BANLIEUES POUR LA CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU DÉFICIT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SECRÉTARIAT DE CETTE ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2018**

**201812-313** 6.3

Considérant la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement d'un montant maximal de 1 399 \$ à l'Association des municipalités de banlieues pour la contribution de la Ville de Montréal-Est au déficit des dépenses de recherche et de secrétariat de cette association pour l'année 2018.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 922 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, AYANT FRONT SUR LA RUE NOTRE-DAME EST, ENTRE L'AVENUE BROADWAY ET L'AVENUE LAURENDEAU**

**201812-314**

6.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Notre-Dame Est, entre l'avenue Broadway et l'avenue Laurendeau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Notre-Dame Est, entre l'avenue Broadway et l'avenue Laurendeau, soit :

- Permettre d'avoir quatre enseignes temporaires non lumineuses, annonçant la mise en location ou la vente d'un terrain ou d'un immeuble (ou logement) par terrain au lieu d'une seule enseigne temporaire;
- Permettre d'avoir une enseigne temporaire non lumineuse, annonçant la mise en location ou la vente d'un terrain ou d'un immeuble (ou logement) d'une superficie maximale de 2.5 mètres carrés au lieu de 1 mètre carré;
- Permettre un panneau de 1 m<sup>2</sup>, par local commercial vis-à-vis des vitrines des commerces plutôt que les deux panneaux prévus sur la maçonnerie du bâtiment des faces donnant sur l'avenue Broadway et sur celle donnant sur l'avenue Laurendeau.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)**

**201812-315**

6.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est a pris connaissance du guide sur le programme RÉCIM et qu'elle doit respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De s'engager à respecter toutes les modalités du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

De payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

D'assumer tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à déposer la demande d'aide financière au programme RÉCIM.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE BOUCLAGE DU RÉSEAU CYCLABLE**

**201812-316**

6.6

Considérant que pour obtenir la participation de l'agglomération nous devons transmettre le consentement du Conseil pour lesdits travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à procéder aux démarches requises pour la demande de contribution financière de l'agglomération pour le bouclage du réseau cyclable pour la section prévue sur l'avenue Broadway entre les rues Sainte-Julie et Dorchester et de l'autoriser à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMPTE À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE POINTE-AUX-TREMBLES**

**201812-317**

6.7

Considérant que la Caisse populaire offre la possibilité d'accéder à des placements d'obligations gouvernementales à des taux plus avantageux que les comptes que la Ville détient présentement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough à entreprendre les démarches nécessaires pour l'ouverture d'un compte à rendement plus avantageux et d'autoriser cette dernière à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents nécessaires au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET BAIL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. POUR LA PÉRIODE 2019-2021.**

**201812-318**

6.8

Considérant que la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. souhaitent poursuivre et développer de nouvelles avenues de programmation pour le bénéfice des citoyens de Montréal-Est.

Considérant que de nouvelles pratiques de gestion concernant la tarification et la programmation seront mises en place dès l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

Considérant que ces nouvelles pratiques permettront de mieux cibler les besoins de la clientèle et de mieux y répondre.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver la convention de partenariat et le bail intervenus entre la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ces documents.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## RÈGLEMENT

7.

### **ADOPTION - RÈGLEMENT 13-2011-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-2011 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX AFIN D'ABROGER LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET D'AUGMENTER LA RÉMUNÉRATION DE BASE DES ÉLUS AFIN DE TENIR COMPTE DE L'IMPOSITION PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE L'ALLOCATION DE DÉPENSE DES ÉLUS**

**201812-319**

7.1

Il est proposé par Monsieur Robert Coutu,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 13-2011-2 - Règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* afin d'abroger la rémunération additionnelle et d'augmenter la rémunération de base des élus afin de tenir compte de l'imposition par le gouvernement fédéral de l'allocation de dépense des élus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT 78-2019 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019**

**201812-320**

7.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 78-2019 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2019*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 765 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LE DRAINAGE DES TERRAINS ET LE MODE DE RACCORDEMENT DES ÉGOUTS PROVENANT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX AFIN DE REMPLACER L'ANNEXE A**

**201812-321**

7.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 765 - *Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux* afin de remplacer l'annexe A.

### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PROJET - RÈGLEMENT 765-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 765 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LE DRAINAGE DES TERRAINS ET LE MODE DE RACCORDEMENT DES ÉGOUTS PROVENANT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX - AFIN DE REMPLACER L'ANNEXE A**

**201812-322**

7.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement 765-3 - Règlement modifiant le règlement 765 - *Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux* - afin de remplacer l'annexe A.

## CONTRAT

8.

### **CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT-2019-01A - FOURNITURE D'UN (1) CAMION DIX (10) ROUES NEUF 2019 OU PLUS RÉCENT AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE - 264 238,99 \$ TAXES INCLUSES**

**201812-323**

8.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT-2019-01A - Fourniture d'un (1) camion

dix (10) roues neuf 2019 ou plus récent avec équipements à neige.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 264 238,99 \$ taxes incluses pour le projet TP-GT-2019-01A.

D'octroyer le contrat à Globocam (Montréal) inc.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2019-02A - FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ - 25 237,01 \$ INCLUANT LES TAXES**

**201812-324**

8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2019-02A - Fourniture de béton préparé.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 25 237,01 \$ taxes incluses pour le projet TP-GT 2019-02A.

D'octroyer le contrat à Les Bétons Longueuil inc.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2019-03A - FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS - 33 933,72 \$ TAXES INCLUSES**

**201812-325**

8.3

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2019-03A - Fourniture de granulats divers.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 33 933,72 \$ taxes incluses pour le projet TP-GT 2019-03A.

D'octroyer le contrat à Lafarge Canada inc.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS INC. - 38 878,83 \$ TAXES INCLUSES**

**201812-326**

8.4



Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions inc. dans leurs activités courantes, soit AccèsCité Finances, Voilà, SyGED et AccèsCité Territoire.

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour chacune de ces applications.

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser le paiement de 38 878,83 \$, taxes incluses, au fournisseur PG Solutions inc. pour l'entretien et le support des applications utilisées par la Ville pour l'année 2019.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CONTRAT POUR LE PROJET DSAI 2018-03 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'IMPARTITION DE LA GESTION DU PARC INFORMATIQUE - 196 986,67 \$ TAXES INCLUSES POUR 3 ANS**

**201812-327**

8.5

Considérant que 3 entreprises ont soumissionné pour l'appel d'offres de services professionnels pour l'impartition et la gestion du parc informatique.

Considérant l'analyse préparée par l'administration recommandant d'adjuger le contrat à l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 196 986,67 \$, taxes incluses, pour le projet DSAI 2018-03 - Services professionnels pour l'impartition de la gestion du parc informatique.

D'octroyer le contrat à la firme Cosior inc.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **AMENDEMENT À L'ENTENTE ENTRE AXIA SERVICES ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST (RÉSOLUTION 201806-151) AFIN D'Y AJOUTER UN MANDAT DE PATROUILLE CANINE**

**201812-328**

8.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite obtenir les services d'une patrouille canine afin d'encadrer les règlements s'y rattachant sur son territoire.

Considérant que pour ce faire, un amendement à la convention en cours doit être autorisé par le Conseil.

Considérant que cette dépense supplémentaire sera imputable aux contingences prévues à l'entente.

Considérant la recommandation favorable de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire pour ce mandat.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'amendement à la convention de service entre Axia Services et la Ville de Montréal-Est pour inclure le mandat de patrouille canine sur le territoire.

D'autoriser le maire et le greffier à signer cet amendement au nom de la Ville de Montréal-Est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-10 - RÉFECTION COMPLÈTE DE L'AVENUE MARIEN ENTRE LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA ET LE 9 000 AVENUE MARIEN - 45 257,55 \$ TAXES INCLUSES**

**201812-329**

8.7

Considérant que les travaux mandatés ont été exécutés et que la réception provisoire de ceux-ci a été faite par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le paiement des sommes qui sont dues en vertu du contrat TPGT-2018-10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-06M - RAJEUNISSEMENT DE PAVAGE ET TROTTOIRS 2018 - 9 853,28 \$ TAXES INCLUSES**

**201812-330**

8.8

Considérant que les travaux mandatés ont été exécutés et que la réception provisoire de ceux-ci a été faite par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire le 26 novembre 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le paiement des sommes qui sont dues en vertu du contrat TPGT-2018-06M.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2014-06C - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN/MÉTROPOLITAIN - CONSTRUCTION D'UN ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE - 128 551,22 \$ TAXES INCLUSES**

**201812-331**

8.9

Considérant la recommandation des services professionnels mandatés pour ce projet (GBI services d'ingénierie) de procéder au paiement des sommes dues.

Considérant que dans le cadre du projet TPST-2014-06C - Réaménagement de l'intersection Marien - métropolitain / Construction d'un élargissement de la chaussée les travaux sont complétés.

Considérant que le montant de 74 644.70 \$ taxes incluses devant être imputé au surplus non autrement affecté respecte l'enveloppe budgétaire autorisée (règlement d'emprunt et résolution 201709-214).

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Demix Construction toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 20 juillet 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSILIATION DU CONTRAT TP-GT-2018-04A - CONTRAT POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE**

**201812-332**

8.10

Considérant que l'entreprise n'a pas respecté ses obligations contractuelles.

Considérant que l'article 10 du devis nous permet de résilier le contrat sans pénalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De résilier le contrat avec l'entreprise Profilco tel que prévu à l'article 10 du devis.

D'autoriser la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire à retourner en appel d'offres afin d'obtenir les services requis.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-GT 2019-04A - FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX**

**201812-333**

8.11

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le projet TP-GT 2019-04A - Fourniture de mélange bitumineux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions puisque non conforme selon l'article 3.7 du document d'appel d'offres.

D'autoriser la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire à procéder à un nouvel appel d'offres.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **PERSONNEL**

9.

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR LUIS J. BÉRUBÉ AU POSTE CADRE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES, À LA DIRECTION GÉNÉRALE, ET CE, À COMPTER DU 26 NOVEMBRE 2018**

**201812-334**

9.1

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'embaucher monsieur Luis J.Bérubé à compter du 26 novembre 2018 au poste cadre de conseiller en ressources humaines, à la Direction générale aux conditions suivantes :

- De compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois travaillés;
- De remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- De réussir, à la satisfaction de la Ville, un examen médical;
- De produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

Monsieur Bérubé sera assujetti à la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres actuellement en vigueur, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR BRUNO THIBAUT AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 4 DÉCEMBRE 2018 JUSQU'AU 4 JUIN 2019**

**201812-335**

9.2

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Bruno Thibault à compter du 4 décembre 2018, et ce, jusqu'au 4 juin 2019, au poste de contremaître, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **PERMANENCE DE MONSIEUR NOURI LALOUT AU POSTE COL BLANC DE TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT ET URBANISME, GROUPE K, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE À COMPTER DU 11 DÉCEMBRE 2018**

**201812-336**

9.3

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Nouri Lalout à compter du 11 décembre 2018 au poste col blanc de technicien en environnement et urbanisme, groupe K, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **NOMINATION DE MONSIEUR NICOLAS DZIASKO À TITRE DE DIRECTEUR DE LA GESTION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT ET MODIFICATION DE L'ANNEXE A DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**201812-337**

9.4

Considérant la recommandation favorable de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer monsieur Nicolas Dziasko à titre de directeur de la gestion du territoire et environnement à compter du 1er janvier 2019. Cette nomination est sujette à une période probatoire de six mois travaillés. Le salaire de monsieur Dziasko pour l'année 2019 est fixé au salaire correspondant à l'échelon 4 du poste de responsable de la gestion du territoire tel qu'apparaissant à l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est et sera fixé à l'échelon 1 du poste de directeur de cette même annexe pour l'année 2020. Monsieur Dziasko sera assujetti à titre de cadre directeur à la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est actuellement en vigueur dès 2019, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite, à l'exception de la grille des échelles salariales (Annexe A).

De modifier l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est afin d'y intégrer une échelle salariale pour le poste de Directeur de la gestion du territoire et environnement. Cette échelle sera identique à celles du directeur des Affaires juridiques et greffe et du directeur des communications, de la culture et de la communauté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DU RESPECT DE LA PERSONNE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**201812-338**

9.5

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter la Politique du respect de la personne de la Ville de Montréal-Est.

De diffuser ladite Politique annuellement à tous les employés et de remettre une copie à tout nouvel employé lors de l'embauche.

D'abroger toutes les politiques antérieures et au même objet, notamment celles adoptées en vertu des résolutions CM-201103074 et CM-200609188, et ce, à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'ALCOOL ET DE DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL**

**201812-339**

9.6

Considérant les recommandations des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter la Politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail en y retirant l'article 16.

D'abroger la politique antérieure et au même objet, notamment celle adoptée en vertu de la résolution 201810-259.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.

**DON DE 2 000 \$ À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST EN SUPPLÉMENT DES SOMMES PRÉVUES DANS LA CONVENTION 2018-2019**

**201812-340**

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 2 000 \$ à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est en supplément des sommes prévues dans la convention 2018-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ENTÉRINER UN DON DE 3 000 \$ À ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LA PRÉPARATION DE PANIERS DE NOËL**

**201812-341**

10.2

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir vient en aide aux familles de notre territoire.

Considérant que cet organisme prépare des paniers de Noël et que la demande est de plus en plus forte.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner un don de 3 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir pour la préparation de paniers de Noël.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON DE 7 500 \$ À POUR LE RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR L'ANNÉE 2019 EN GUISE DE SOUTIEN AU CDC DE LA POINTE**

**201812-342**

10.3

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 7 500 \$ pour le renouvellement de notre adhésion à la Table de développement social pour l'année 2019 en guise de soutien au CDC de la Pointe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON DE 2 000 \$ À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

**201812-343**

10.4

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner 2 000 \$ à l'école Saint-Octave pour des denrées alimentaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE NOUVELLE**

12.

**AUTORISATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE L'EMPLOYÉ 166 ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**201812-344**

12.1

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver l'entente intervenue entre l'employé 166 et la Ville de Montréal-Est et d'autoriser la directrice générale à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ÉTABLIR LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL MINIMAL POUR LA ZONE I.24 À 0**

**201812-345**

12.2

Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0.

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-X - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS - AFIN D'ÉTABLIR LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL POUR LA ZONE I.24 À 0**

**201812-346**

12.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* et ses amendements - afin d'établir le coefficient d'emprise au sol pour la zone I.24 à 0.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

Début : 19 h 40    Fin : 19 h 56

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201812-347**

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 57.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Robert Coutu (S)*

ROBERT COUTU

Maire

*Roch Sergerie (S)*

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier